

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En respect de la loi 25 concernant la protection des renseignements personnels voici mes responsabilités en tant que psychoéducatrice :

- Appliquer la Loi sur la protection des renseignements personnels
- Répondre aux demandes relatives aux renseignements personnels (ex. accès, rectification, cession de diffusion, etc.)
- Mettre en place des règles de gouvernance relatives aux renseignements personnels
- Tenir des registres de communication des renseignements personnels
- Aviser la Commission d'accès à l'information de tout incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels
- Tenir un registre des incidents de confidentialité impliquant des renseignements personnels

Véronique Bouchard, ps.éd.

*Responsable de la protection des renseignements personnels chez
Mieux-Être-Active*